



REPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

Commune Nouvelle de PACY-sur-EURE

CONSEIL MUNICIPAL

Extrait de délibération du Conseil Municipal

Séance du 24 Septembre 2019

Le vingt quatre septembre deux mil dix neuf, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune Nouvelle de PACY-SUR-EURE, légalement convoqué en date du 17 Septembre 2019, s'est réuni en la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques CHOLET, Maire.

Etaient présents : Jean-Jacques CHOLET, Jean-Pierre METAYER, Yves LELOUTRE, Pascal LEHONGRE, Christian LE DENMAT, Alain DUVAL, Isabelle LEUCHI, Céline MIRAUX, Michel GARNIER, Frédérique ROMAN, Carole NOEL, Gérard ARNOULT, Patricia CASTELLAIN, Jean-Christophe VOISIN, Martine BERTET, Benoît BROCHETON, Valérie BOUGAULT, Laurence MOURGUES, Gilles SCHEFFER, Benoît SOUVELAIN, Charlotte CRAMOISAN, Hugues PERROT, Lydie CASELLI, Bruno VAUTIER, Christophe BOUDEWEEL, Gladys HERPIN.

Formant la majorité des membres en exercice.

Etaient absents : Brigitte MARITON, Denis LEDUC, Laurent RENAUD, Pascaline LACOMBE, Isabelle MACE, Laurent GALTIER, Cendrine DELAFOSSE, Anne-Laure MONTANIER, Tony CARON, Valérie DELBREIL, Véronique SERVANT, Philippe LEBRETON, Claude BARRY, Véronique DUBOIS, Pascaline PAULY, Hakem CHABHI.

Pouvoirs :

Brigitte MARITON donne pouvoir à Yves LELOUTRE, Denis LEDUC donne pouvoir à Céline MIRAUX, Laurent RENAUD donne pouvoir à Gilles SCHEFFER, Valérie DELBREIL donne pouvoir à Lydie CASELLI, Véronique SERVANT donne pouvoir à Jean-Pierre METAYER, Philippe LEBRETON, donne pouvoir à Gladys HERPIN.

Lydie CASELLI a été élue secrétaire.

Nombre de Conseillers en exercice : 42

Nombre de présents : 26

Nombre de votants : 32 (dont 6 pouvoirs)

OBJET : Lancement de la modification simplifiée n°5 du PLU de la commune historique de Pacy-sur-Eure : modalités de mise à disposition du public (Rapport n° 49-2019)

OBJET : Lancement de la modification simplifiée n°5 du PLU de la commune historique de Pacy-sur-Eure : modalités de mise à disposition du public (Rapport n° 49-2019)

RAPPORTEUR : Christian LE DENMAT

Le Conseil Municipal,

Monsieur le Maire-Adjoint rappelle qu'il y a lieu de lancer une 5eme modification simplifiée du PLU et précise les éléments suivants :

MOTIFS :

1- Modifier des articles UA6 et UA7 du règlement du PLU afin d'assouplir les règles de retrait pour les constructions des équipements publics uniquement.

OBJECTIFS :

- Cette modification permettra notamment de limiter la consommation du foncier pour la construction d'équipements publics dans le secteur UA.

Comme le prévoit le code de l'urbanisme, la présente délibération a pour objectif de fixer les modalités de concertation du public qui seraient :

- Mise à disposition du dossier de modification simplifiée n°5 en mairie, et d'un registre pour permettre au Public de formuler ses observations, pendant un mois, du Lundi 21 Octobre 2019 au Vendredi 22 Novembre 2019,
- Mise en ligne du dossier sur le site Internet officiel de la Commune,
- Affichage sur le panneau officiel du service de l'urbanisme de la Commune,
- Publication d'un avis dans la presse locale (Paris-Normandie) au moins huit jours avant la mise à disposition du public.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu, le Code de l'urbanisme et notamment les articles L.153-36, L.153-45 et L.153-47 ;

Vu, la délibération du Conseil Municipal en date du 25 Février 2010, approuvant le PLU, et la modification simplifiée n°1 approuvée le 17 Avril 2014, la modification simplifiée n°2 approuvée le 17 Juin 2015, la modification simplifiée n°3 approuvée le 6

Décembre 2016 ainsi que la modification simplifiée n°4 approuvée le 14 Juin 2018 ;

Vu l'arrêté municipal de Monsieur le Maire n°194-2019 en date du 29 Août 2019, décidant d'engager la modification simplifiée n°5 du plan local d'urbanisme ;

Vu l'arrêté de Monsieur le Préfet de l'Eure en date du 3 Août 2016, actant la création de ladite Commune Nouvelle de Pacy-sur-Eure ;

Vu le rapport 49-2019 de Monsieur le Maire de la Commune Nouvelle de Pacy-sur-Eure, relatif à l'affaire citée en objet ;

Considérant la nécessité de procéder à une 5eme modification simplifiée du PLU de la Commune,

OBJET : Lancement de la modification simplifiée n°5 du PLU de la commune historique de Pacy-sur-Eure : modalités de mise à disposition du public (Rapport n° 49-2019)

**Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :**

- D'acter le lancement de la modification simplifiée n°5 du PLU de la commune historique de Pacy sur Eure,

- De fixer les modalités de la mise à disposition du Public comme suit :
- Mise à disposition du dossier de modification simplifiée n°5 en mairie, et d'un registre pour permettre au Public de formuler ses observations, pendant un mois, du Lundi 21 Octobre 2019 au Vendredi 22 Novembre 2019,
 - Mise en ligne du dossier sur le site Internet officiel de la Commune,
 - Affichage sur le panneau officiel du service de l'urbanisme de la Commune.

La présente délibération fera l'objet d'un affichage en Mairie durant un mois, et d'une mention dans le journal suivant : PARIS NORMANDIE, édition Eure.

Cette délibération sera également publiée au Recueil des Actes Administratifs mentionné à l'article R.2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Monsieur le Maire est chargé de mettre en œuvre les mesures de publicité de la présente délibération, ainsi que les modalités de la mise à disposition telles qu'elles ont été fixées supra.

Pour extrait certifié conforme
Le Maire,

Jean-Jacques CHOLET.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Certifié exécutoire, Le Maire
A Pacy sur Eure, le 25 Septembre 2019
Délibération affichée le 25 Septembre 2019
Nom/Prénom : Jean-Jacques CHOLET
Qualité : Maire de Pacy sur Eure
Signature et cachet :